Ritchy Thibault (LFI), fils d’un détenu, au centre d’un bras de fer avec la justice après le refus d’une permission de sortie

07/01/2026 à 0h19



Un blocage de la circulation a été organisé samedi 3 janvier sur la RD 936, en Dordogne, par des proches d’un détenu incarcéré à Neuvic-sur-l’Isle. Les manifestants, issus de la communauté des gens du voyage, réclamaient une autorisation de sortie exceptionnelle afin que le prisonnier puisse assister aux obsèques de son père, prévues le lundi 5 janvier au matin.

Selon son fils, **Ritchy Thibault**, une promesse verbale aurait été donnée par l’autorité judiciaire. Il affirme que le blocage a été levé sur la RD 936 — axe reliant Bergerac à Bordeaux — après l’assurance que l’appel serait examiné dès le lundi matin, permettant au détenu d’assister à la cérémonie, sous escorte et menotté. « Nous avons accepté de lever le blocage […] parce que nous avions un engagement verbal des deux parquets », déclare-t-il.

Ces affirmations sont toutefois **formellement démenties** par le procureur de la République de Périgueux, **Jacques-Édouard Andrault**. Celui-ci assure qu’« aucune décision, ni verbale, ni écrite » n’a été prise pour accorder une permission de sortir

au détenu. Il précise que le juge de l’application des peines avait rejeté la demande dès le 2 janvier 2026 et qu’aucune décision ultérieure n’est intervenue.

Le parquet souligne enfin qu’il ne disposait d’aucune compétence juridique pour contredire la décision du juge. Le détenu n’a donc pas assisté aux obsèques de son père. Entre incompréhension et accusations de promesse non tenue, les versions restent irréconciliables.

Sud Ouest

(Merci à Kuru)